



B9-0160/2024

26.2.2024

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 143 du règlement intérieur

sur le rôle des agriculteurs européens en tant que garants de l'environnement et du territoire

Gianna Gancia, Matteo Adinolfi, Paolo Borchia, Marco Campomenosi, Massimo Casanova, Susanna Ceccardi, Angelo Ciocca, Rosanna Conte, Gianantonio Da Re, Paola Ghidoni, Elena Lizzi, Alessandro Panza, Antonio Rinaldi, Maria Veronica Rossi, Silvia Sardone, Annalisa Tardino, Isabella Tovaglieri

Proposition de résolution du Parlement européen sur le rôle des agriculteurs européens en tant que garants de l'environnement et du territoire

Le Parlement européen,

- vu sa résolution du 14 juin 2023 «Garantir la sécurité alimentaire et la résilience à long terme de l'agriculture dans l'Union»,
 - vu l'article 143 de son règlement intérieur,
- A. considérant que les agriculteurs jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire européenne, la gestion des ressources naturelles et la préservation du paysage agricole;
- B. considérant qu'il est indispensable de valoriser le rôle de l'agriculteur en tant que garant de notre sécurité alimentaire, du territoire et de l'environnement;
- C. considérant qu'il importe de créer les conditions favorables aux agriculteurs afin qu'ils puissent continuer de jouer leur rôle dans la garantie de la sécurité alimentaire sans que les formalités administratives ne soient accrues;
- D. considérant qu'il est nécessaire de mettre en place un dialogue constructif entre les agriculteurs et les institutions européennes afin d'élaborer des politiques équilibrées et durables;
1. invite instamment la Commission à reconnaître officiellement dans le cadre des politiques européennes le rôle de l'agriculteur en tant que garant de notre sécurité alimentaire, du territoire et de l'environnement;
 2. souligne qu'il est important d'instaurer une «Journée européenne de l'agriculture» afin de faire prendre davantage conscience de la valeur sociale, économique et environnementale que revêt le travail des agriculteurs;
 3. encourage la Commission et les États membres à promouvoir des programmes éducatifs destinés à sensibiliser à l'importance du rôle des agriculteurs en tant que garants de notre sécurité alimentaire, du territoire et de l'environnement.